



New Brunswick  
College of Pharmacists  
Ordre des pharmaciens  
du Nouveau-Brunswick

*Governing the practice of pharmacy for a healthier New Brunswick*  
*Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*

---

## Mises à jour importantes

---

**Le 17 février 2022**

**Dans ce numéro...**

1. Échéances pour la mise en œuvre des normes relatives à la préparation de produits non stériles
2. L'évaluation de patients et prescription par les pharmaciens en cas d'affections mineures et de maladies évitables
3. Santé publique N.-B. : Vaccins hors province : Corrections du dossier MyHealth
4. LifeWorks Bulletin Pulsation février 2022
5. Présenter des candidatures en vue de la remise d'un des Prix et distinctions en pharmacie au Nouveau-Brunswick

## Réservez la date.....

1. Le 31 mars : [La date limite pour les Prix, bourses et bourses d'études en pharmacie du Nouveau-Brunswick](#)

---

**Le 17 février**

### **1. Échéances pour la mise en œuvre des normes relatives à la préparation de produits non stériles**

À l'approche des échéances pour la mise en œuvre du Modèle de normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie (ci-après désignées simplement comme les Normes), l'Ordre vous fait parvenir le présent rappel quant aux ressources offertes sur son site Web, telles que le calendrier de mise en œuvre et la liste de vérification [[LIEN](#)].

L'Ordre a offert un soutien supplémentaire (voir les liens qui figurent ci-après) aux professionnels de la pharmacie qui s'emploient à mettre en œuvre les normes et, plus récemment, Sebastian Denison a été invité à prendre la parole à l'occasion d'un webinar portant sur la préparation d'évaluations du risque et les préparations magistrales. La présentation était interprétée simultanément en français, mais l'enregistrement n'est malheureusement pas disponible en raison d'un problème technique. Le contenu des diapositives a néanmoins été traduit et peut être consulté sur le site Web de l'Ordre [[LIEN](#)].

À titre de rappel, les exigences suivantes doivent être satisfaites au plus tard à l'échéance fixée pour la phase 2 (soit le 1<sup>er</sup> avril 2022) :

1. Toutes les exigences relatives à la préparation de niveau A sont respectées.\*
2. La formation et l'évaluation des compétences du personnel sont terminées.
3. L'évaluation des risques est terminée.
4. Les politiques et les procédures sont consignées.
5. On a examiné à l'avance les exigences de la phase 3 et on a envisagé la mise en œuvre anticipée.

\*Si un produit est défini comme étant de niveau A dans les Normes, toute pharmacie effectuant sa préparation après le 1<sup>er</sup> avril 2022 doit être conforme aux Normes. Les exigences à satisfaire sont, dans ce cas, les suivantes :

1. Le personnel qui participe à la préparation d'un produit de niveau A est adéquatement formé.
2. Les installations et l'équipement sont conformes aux exigences énoncées dans les Normes.
3. Les exigences relatives au produit et exigences de préparation de la section 6 des Normes sont satisfaites, notamment celles se rapportant à des éléments tels qu'une PON, un registre de préparation maîtresse (RPM), une date limite d'utilisation (DLU), la conduite du personnel, les ingrédients utilisés, la consignation, etc.

\*De plus amples renseignements sont inclus dans la Liste de vérification pour les phases 1, 2 et 3 sur le site Web de l'ordre. Comme il l'est mentionné dans le document, des travaux par rapport à certains des objectifs détaillés (qui auraient débuté en phase 2) peuvent être achevés en phase 3.

### Conseils à l'intention des professionnels de la pharmacie du Nouveau-Brunswick

**Document d'orientation relatif à la préparation de produits non stériles en pharmacie** [\[LINK\]](#) publié par l'ANORP parallèlement aux Normes et accepté par le Conseil comme une ressource pouvant être consultée par les professionnels de la pharmacie au besoin.

**Calendrier de mise en œuvre** [\[LINK\]](#)

**Liste de vérification pour les phases 1, 2 et 3** [\[LINK\]](#)

**Foire aux questions** [\[LINK\]](#) - pour répondre à certaines questions non abordées dans les Normes proprement dites ou le Document d'orientation, ou apporter davantage de précisions.

**Évaluation des connaissances et des techniques liées à la préparation en pharmacie** [\[LINK\]](#) – pour accompagner les Normes et le Document d'orientation, qui informera les membres de certains risques inhérents à la préparation.

## 2. L'évaluation de patients et prescription par les pharmaciens en cas d'affections mineures et de maladies évitables

L'accès aux soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick est depuis longtemps source de préoccupations, et la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'accroître l'urgence de trouver des solutions afin que les patients puissent accéder à des soins de qualité en temps opportun. Les professionnels

de la pharmacie jouent un rôle important dans les soins primaires et dans le plan provincial de la santé, cherchant avant tout à offrir des soins de qualité en temps opportun.

L'Ordre continue de collaborer avec le ministère de la Santé, à un rythme accéléré, pour déterminer quels changements seraient les plus profitables aux patients d'après les expériences d'autres provinces et territoires de compétence, et pour les mettre en œuvre. Dans le cadre de cette approche fondée sur des données probantes, trois nouveaux domaines de l'évaluation de patients et prescription par les pharmaciens sont apparus comme prioritaires.

À sa réunion du lundi 14 février, le Conseil a approuvé l'ajout des éléments suivants à l'annexe 2 du *Règlement* :

- Herpès zoster (zona) (Affections mineures)
- Gestion de la contraception (Prescription en cas de maladies évitables)
- Prophylaxie postexposition de la maladie de Lyme \* (Prescription en cas de maladies évitables)

Les changements proposés ont été transmis au gouvernement aux fins d'approbation ministérielle et pourraient être traités plus rapidement en vertu de la partie XXXI, « Mesures d'urgence » du *Règlement*. Sous réserve de l'application du paragraphe 31.07 du *Règlement*, les modifications seront aussi présentées à l'Assemblée générale annuelle pour approbation.

**Prochaines étapes** : Nous continuerons de travailler avec les intervenants du domaine de la pharmacie, y compris le ministère de la Santé, pour poursuivre nos progrès à cet égard et discuter du potentiel calendrier de mise en œuvre. L'Ordre a commencé à cerner des ressources facilitantes dans ces domaines de pratique et à établir un plan de communication qui sera axé sur la diffusion en temps opportun des principaux détails du changement en question, pour appuyer les professionnels de la pharmacie. \*La prophylaxie postexposition de la maladie de Lyme exige des travaux plus poussés aux fins d'harmonisation avec les exigences réglementaires extérieures à l'Ordre, et ne sera donc pas appliquée en même temps que les deux autres.

### **3. Santé publique N.-B. : Vaccins hors province : Corrections du dossier MyHealth**

Si votre pharmacie reçoit des questions du public concernant l'ajout des vaccins Covid-19 hors province à leur carnet de vaccination du Nouveau-Brunswick, veuillez demander au patient d'envoyer un courriel à [immunizationrecordupdates@gnb.ca](mailto:immunizationrecordupdates@gnb.ca) avec pour objet "**Vaccination hors province**".

Ce courriel ne doit mentionner que le nom du patient et ses coordonnées. Aucune information personnelle ne doit être envoyée par courriel.

Une fois la demande reçue, un membre de l'équipe de la Santé publique du Nouveau-Brunswick communiquera avec le patient.

### **4. LifeWorks Bulletin Pulsation février 2022**

L'Ordre des pharmaciens du N.-B. et l'Association des pharmaciens du N.-B. ont conjugué leurs efforts pour offrir aux membres le programme LifeWorks, un service bilingue et gratuit de conseils confidentiels pour professionnelles de la pharmacie et leurs familles immédiate. LifeWorks peut aider

à mieux concilier les exigences du travail et de la vie personnelle et à diriger énergie vers les choses qui comptent. Communiquez avec un conseiller du programme LifeWorks au 1-877-307-1080. ATS : 1-877- 371-9978 ou [www.lifeworks.com](http://www.lifeworks.com).

### **Bulletin Pulsation février 2022 - Pour un cœur et un esprit en santé**

Garder la forme est essentiel pour une bonne santé cardiaque, mais il peut être difficile de rester motivé. La meilleure façon d'intégrer l'exercice à votre routine est d'en faire quelque chose que vous aimez. Découvrez comment rendre l'activité physique plaisante. [LIEN](#)

## **5. Présenter des candidatures en vue de la remise d'un des Prix et distinctions en pharmacie au Nouveau-Brunswick**

### **Célébrer nos réussites**

Les prix de la pharmacie du Nouveau-Brunswick constituent une manière de souligner l'exercice professionnel remarquable et de reconnaître les réalisations importantes de nos membres dans le cadre de notre profession. L'incidence des anecdotes communiquées au sujet des lauréats et de ce qui les a amenés à se démarquer comme leaders dans leur profession sont également importants.

Prenez quelques instants pour examiner les prix qui seront offerts en 2022

[https://www.nbpharmacists.ca/site/awards?language=fr\\_FR&](https://www.nbpharmacists.ca/site/awards?language=fr_FR&).

En parcourant les critères, je suis certain que vous penserez à des personnes qui mériteraient ce prix. Le 31 mars est la date limite de présentation des candidatures.

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS | ORDRE DES PHARMACIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

686 boul. St. George Blvd., Suite/bureau 200 Moncton, N.-B. E1E 2C6

Tel: (506) 857-8957

Toll Free/ Sans frais : 1-800-463-4434

[info@nbpharmacists.ca](mailto:info@nbpharmacists.ca)    [www.nbpharmacists.ca](http://www.nbpharmacists.ca)